

2019_CT2_026

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de réhabilitation de la Zone d'Activités Terre du Fort - Démarche éco parc Vaucluse - Commune de Pertuis

Le 27 février 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 février 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BARRET Guy donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BOULAN Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à GACHON Loïc – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à SUSINI Jules – RAMOND Bernard donne pouvoir à MERCIER Arnaud – SLISSA Monique donne pouvoir à MANCEL Joël – TAULAN Francis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMIEL Michel – BORELLI Christian – BOYER Raoul – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MERGER Reine – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Henri LAFON donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Développement économique et emploi
Zones d'activités**

■ Séance du 27 février 2019

05_1_01

■ **Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de réhabilitation de la Zone d'Activités Terre du Fort - Démarche écoparc Vaucluse - Commune de Pertuis**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 28 Février 2019

9746

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de réhabilitation de la Zone d'Activités Terre du Fort - Démarche écoparc Vaucluse - Commune de Pertuis

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Programme :

Le programme de la réhabilitation de la ZA Terre du Fort a été validé lors du Conseil communautaire de la CPA par délibération n°2015_A335 en date du 17 décembre 2015.

A l'issue de la réalisation de son schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales, la commune de Pertuis avait sollicité une modification du programme pour y intégrer des aménagements hydrauliques complémentaires.

Ce programme modificatif a été validé lors du Conseil de Territoire du Pays d'Aix en date du 2 février 2017, délibération n° 2017_CT2_031. Une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la commune de Pertuis a été approuvée lors de cette même séance.

Le projet concerne la requalification des voiries de la Zone d'Activités Terre du Fort avec une réhabilitation du système hydraulique du secteur.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190227-2019_CT2_026-
DE
Date de télétransmission : 07/03/2019
Date de réception préfecture : 07/03/2019

Le programme du projet se caractérise donc comme suit :

- Voirie :
 - Adaptation et requalification des chaussées,
 - Amélioration des caractéristiques du carrefour Roberval/Papin,
 - Aménagement de trottoirs et de traversées piétonnes sécurisées,
 - Aménagement de places de stationnement et de zones de livraisons pour le stockage des poids-lourds,
 - Création de pistes ou bandes cyclables sur les emprises disponibles,
 - Adaptation de la signalisation horizontale et verticale.
- Réseaux :
 - Création d'un réseau pluvial en intégrant les modifications à apporter au réseau du canal des arrosants,
 - Création du génie civil pour la fibre optique,
 - Adaptation de l'éclairage public avec candélabres équipés en LED.
- Espaces Verts :
 - Requalification des espaces verts.

Planning :

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser, l'opération de requalification sera traitée en trois phases :

- Phase 1 = rue Bajac
- Phase 2 = rues Philippe Girard, Jacquard, Roberval et giratoire, pluvial sur une partie de la rue Louis Lumière,
- Phase 3 = rues Louis Lumière et Papin

Un plan localisant ces phases est joint en annexe.

Financement :

Le budget prévisionnel affecté à chaque phase est le suivant :

Secteur phase n° 1 = 1 300 000€ HT

Secteur phase n° 2 = 1 200 000€ HT

Secteur phase n° 3 = 1 250 000€ HT

L'estimation prévisionnelle de cette opération s'élève à 3 750 000€ HT, soit 4 500 000€ TTC.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Départemental 84 «ECOPARC VAUCLUSE»	Montant plafond (soit 9,23% pour la phase 1 10% pour la phase 2 9,6% pour la phase 3)	Phase 1 = 120 000€ Phase 2 = 120 000€ Phase 3 = 120 000€ soit un total de 360 000 €
Métropole Aix-Marseille-Provence		Phase 1 = 1 180 000€ Phase 2 = 1 080 000€ Phase 3 = 1 130 000€ soit un total de 3 390 000€
TOTAL HT		3 750 000 €

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre de la démarche ECOPARC VAUCLUSE, sur un projet réalisé en trois phases ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_A188 du Conseil communautaire de la CPA du 8 octobre 2015 validant la création de l'Autorisation de Programme d'un montant de 3,5M€ pour la réhabilitation de la ZA Terre du Fort ;
- La délibération n° FAG 057-1337/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 validant l'Autorisation de Programme pour un montant de 5M€ ;
- La délibération n°2017_CT2_031 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 2 février 2017 approuvant la modification du programme de travaux et la signature d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la commune de Pertuis ;
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190227-2019_CT2_026- DE Date de télétransmission : 07/03/2019 Date de réception préfecture : 07/03/2019

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Réhabilitation de la ZA Terre du Fort sur la Commune de Pertuis.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse au titre du dispositif écoparc Vaucluse pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est également autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil Départemental de Vaucluse, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires pour les travaux sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Primitif 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, opération DI317 - Autorisation de Programme n°2017/11, Nature 238 Fonction 61.

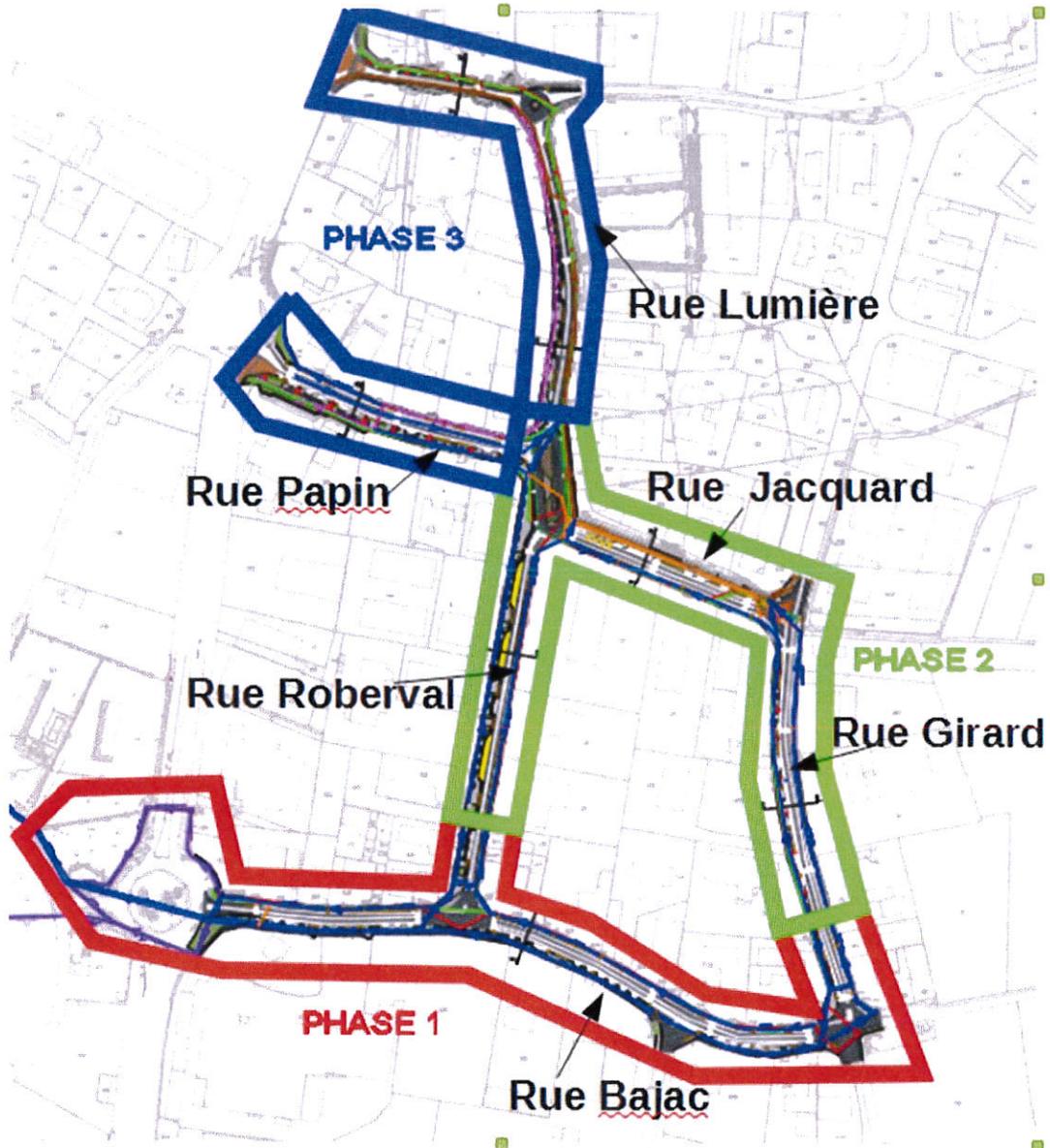
La recette éventuelle correspondante est inscrite au Budget primitif 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement – Nature 1323 – Fonction 61 – Code opération n°317.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Annexe 1

Plan de découpage – Requalification ZA Terre du Fort
Commune de Pertuis



OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de réhabilitation de la Zone d'Activités Terre du Fort - Démarche éco-parc Vaucluse - Commune de Pertuis

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 MARS 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190227-2019_CT2_026-
DE
Date de télétransmission : 07/03/2019
Date de réception préfecture : 07/03/2019